



**DNCA**  
INVESTMENTS

**PÉRIODE D'INVESTISSEMENT  
MINIMUM RECOMMANDÉE**

**5** ans

**INDICATEUR SYNTHÉTIQUE  
DE RISQUE**

1 2 3 **4** 5 6 7

**ÉLIGIBILITÉ**

- Assurance vie
- PEA
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

# SG DNCA Actions Euro Climat

Sélectionner les entreprises européennes engagées  
dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**SG**  **C'EST VOUS  
L'AVENIR**

SG DNCA Actions Europe Climat est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. Agréée par l'AMF, SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et DNCA le gérant délégué du fonds. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

## À propos de DNCA

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG DNCA Actions Euro Climat à DNCA, société de gestion française de 1<sup>er</sup> plan en matière de gestion ISR.

Depuis sa création, DNCA Finance est reconnue pour sa gestion de convictions. Elle rassemble des spécialistes expérimentés qui mettent en œuvre une approche patrimoniale de la gestion au service d'investisseurs privés et institutionnels.

Animée par l'exigence et le souci constant de maîtrise du risque, DNCA crée et gère depuis 20 ans des solutions d'investissement.

■  
**La finance a un rôle clé à jouer dans la transition climatique et offre des opportunités d'investissement à long terme.**

Léa DUNAND-CHATELLET  
■

## La gestion



**Léa DUNAND-CHATELLET**  
Gérante et Directrice du Pôle «Investissement Responsable»



**Adrien Le CLAINCHE**  
Gérant - Analyste



**Romain AVICE**  
Gérant - Analyste

## Points clés

- Une gestion centrée sur des entreprises européennes contribuant à la transition climatique.
- 4 axes de transition pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique : les technologies bas carbone, les solutions d'efficacité, les producteurs d'énergie, les secteurs bas carbone.
- Une analyse fondamentale des sociétés fondée sur leurs activités, leur modèle d'affaires et leur stratégie en termes de transition énergétique et écologique.
- Une démarche d'investisseur responsable, au travers d'une équipe de gestion expérimentée et engagée en matière de gestion ISR et climat.

## Principaux risques

- **Risque actions**: la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourrait être amenée à diminuer et générer une perte en capital.
- **Risque de marché**: la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières et selon la situation spécifique d'un émetteur.
- **Risque de Liquidité**: lorsque le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché peuvent être plus marqués à la baisse. La valeur liquidative peut ainsi baisser plus rapidement et plus fortement.
- **Risque de perte en capital**: l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC<sup>(1)</sup> ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

## Objectif d'investissement

SG DNCA Actions Euro Climat vise à surperformer l'indice MSCI EMU Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les décisions d'investissement et le processus de **sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers selon une approche Climat**, avec pour exigence de contribuer à une transition bas carbone.

## Pourquoi investir dans un fonds spécialisé sur la thématique Climat ?



Donner du sens à son épargne en jouant un rôle plus actif vis-à-vis des enjeux climatiques



Concilier recherche de performance et prise en considération des enjeux environnementaux



Accompagner le financement des sociétés les plus vertueuses en termes d'émissions carbone

## Une gestion contribuant activement à la transition climatique

Au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, l'humanité va être confrontée à l'un des plus grands défis qu'elle n'ait jamais connu : **le changement climatique causé par l'augmentation rapide des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines.**

Face à ce défi, DNCA a intégré cet enjeu dans sa démarche d'investisseur responsable avec la conviction que cette transformation est potentiellement un facteur de risque mais également un vivier d'opportunités.

Les équipes de gestion de DNCA mènent **une analyse approfondie des activités et des actifs des entreprises,**

ainsi qu'une évaluation prospective d'intention et de moyens que ces dernières mettent en œuvre pour réduire leurs émissions carbone.

Pour cela, les équipes de gestion de DNCA ont développé un modèle d'analyse climat des émetteurs. Ce modèle repose sur les recommandations des experts du Climat en Europe et à l'international, ainsi que des spécialistes de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Ceci permet de **structurer le processus d'investissement autour de 4 axes de transition** pour lutter contre le réchauffement climatique.

## Une action engagée vis-à-vis des secteurs clés de l'économie émetteurs de CO<sub>2</sub>

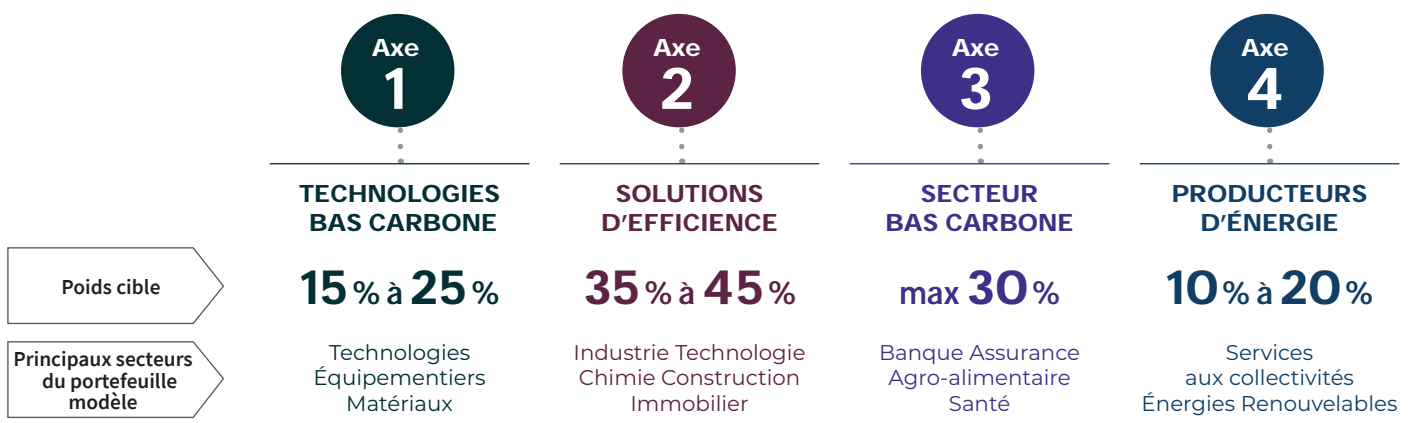
Cette approche permet de construire un portefeuille diversifié (45 titres en moyenne) et ainsi éviter une forte concentration sur les seules entreprises non carbonées ou utilisant des technologies intrinsèquement vertes.

Les équipes de gestion se concentrent également en matière de sélection de titres sur les secteurs clés de l'économie avec une forte empreinte carbone tels que l'énergie,

la construction, le transport et l'industrie - pour lesquels la transition bas carbone aura une forte contribution en termes de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Le fonds contribue par ailleurs à faire progresser les entreprises sur les enjeux climatiques en engageant avec elles un dialogue régulier.

## Processus d'investissement selon 4 axes



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

# Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Déléataire de la gestion financière	DNCA
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	24/02/2021
Code ISIN	FR0013535390
Indice de référence	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	2,20 % TTC maximum
Commission de mouvement	0,70 % TTC maximum par transaction sur actions
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

\* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

\*\* Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

\*\*\* «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr)

## À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion. Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques. SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

## Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique «Profil de risque» du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr), [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr).

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr).  
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

(1) OPC : Organisme de Placement Collectif.

